

# LA MÉDIATION ANIMALE ET L'ENFANT HOSPITALISÉ



2 JOURS soit 14 heures

PRATIQUE ET THÉORIE

## LES + DE CETTE FORMATION

- \* Un atelier de médiation animale au CHU de Dijon dans le cadre du programme "Caresses d'un sourire"
- \* Un outil concret et pratique de prévention des risques vétérinaires et sanitaire (protocole de référence)
- \* Les clés du positionnement auprès de l'enfant hospitalisé

25 et 26 Septembre 2017

Ou

15 et 16 Janvier 2018

300 € TTC

Particuliers & Employeurs

Règlement en 2 fois possible

Programme FIDÉLITÉ

2<sup>ème</sup> formation AZCO = - 5%

3<sup>ème</sup> formation AZCO = -10%

Nombre de places limité à 6

Effectif minimum : 3

## OBJECTIFS ET COMPÉTENCES

- Connaître et comprendre les particularités de l'enfant malade
- Comprendre le fonctionnement d'une unité de soin pédiatrique
- Savoir convaincre et se positionner dans la mise en place d'un programme de médiation animale en structure hospitalière
- Etre en mesure de proposer un programme structuré et ajusté à la problématique de l'enfant malade
- Proposer une pratique optimisée en termes de risques

## CONTENUS DE LA FORMATION

- Rappels importants autour des clés du développement psychomoteur de l'enfant
- Les particularités de l'enfant en situation de maladie
- Comment se positionner face à l'enfant en situation de maladie ?
- Comment et pourquoi intégrer une pratique en médiation animale dans l'accompagnement de l'enfant à l'hôpital ?
- Quelle prévention des risques vétérinaires et sanitaires pour un programme en milieu hospitalier ?
- Quelles activités et quel sens donner à la médiation animale en milieu hospitalier ?
- Intérêts et limites de la médiation animale en CHU
- La trace écrite en CHU : Quel outil pour quelle utilité ?

## INTERVENANT(E)S

Christine LEVANT,  
Ethologue, Psychomotricienne spécialisée en médiation animale  
Caroline BELAIR,  
Aide Médico Psychologique spécialisée en médiation animale

## PUBLICS CONCERNES

Formation de base en médiation animale recommandée  
Ou personnel soignant travaillant déjà dans un service pédiatrique

INSCRIPTIONS

Association AZCO

Ferme de Tavanne

21560 - ARC SUR TILLE

Info@azco.eu

INFORMATIONS

06.31.80.20.67

06.71.26.39.85



SIRET

52441468700029

N°Formateur

26210306021

# BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION AZCO

Merci de renvoyer ce bulletin à l'adresse suivante :

Association de Zoothérapie de Côte d'Or

Ferme de Tavanne - 21560 ARC SUR TILLE France

Ou par mail à : [info@azco.eu](mailto:info@azco.eu)

A  
Z  
C  
O

Nom du participant : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Pays : ..... Téléphone : .....

Mail : ..... Site Internet : .....

Profession actuelle : .....

Intitulé de la Formation choisie : .....

.....

Cession choisie (Dates) : .....

Acompte de 90 € à fournir avec ce bulletin pour valider l'inscription.

Délai de rétractation de 10 jours à compter de la date de signature du présent document.

Merci de consulter les Conditions Générales de Vente.

Le .....

A .....

Signature : .



A

Z

C

O

# CONDITIONS GÉNÉRALES

Consultables sur [www.azco.eu](http://www.azco.eu)

Pour rappel, il n'existe à ce jour **AUCUN Diplôme ou Certificat d'Intervenant, de Praticien en Médiation Animale ou de Zoothérapeute qui soit reconnu d'une façon ou d'une autre par l'état ou l'éducation nationale.**

Pour autant, à l'issue de chaque formation, AZCO délivrera à chaque stagiaire une attestation de suivi de formation ainsi qu'un Certificat de Formation AZCO précisant les dates et lieux de la formation.

Ce Certificat peut être un argument permettant de valoriser votre travail et vos compétences et de faciliter ainsi vos démarches auprès des bénéficiaires.

## \* GÉNÉRALITÉS SUR AZCO :

AZCO - Ferme de Tavanne - 21560 - ARC SUR TILLE  
TEL : 06.31.80.20.67 / 06.71.26.39.85  
[info@azco.eu](mailto:info@azco.eu) / [www.azco.eu](http://www.azco.eu)

## \* DISPOSITIONS FINANCIÈRES :

Le prix de cette action de formation est fixé à 300 € TTC.

En accord avec l'article L6353-5, à compter de la date de signature du contrat de formation, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Si l'action de formation n'est pas prise en charge par un organisme de type OPCA ou par son employeur, le stagiaire s'engage à verser la totalité du prix susmentionné selon les modalités de paiement suivantes :

- Le stagiaire effectue un premier versement d'un montant de 90 € TTC correspondant à 30% de la somme totale due. Ce montant n'est pas encaissé avant la fin de la formation et peut être restitué en totalité pendant la période de rétractation.

Le paiement du solde, à la charge du stagiaire, donne lieu à échelonnement des paiements au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation. Le règlement total devra dans tous les cas s'effectuer dans un délai maximum d'un mois après la fin de l'action de formation.

## \* CONDITIONS PARTICULIÈRES :

Les stagiaires ayant validé au moins 5 jours de formation auprès d'AZCO sont invités gratuitement et s'ils le souhaitent, à venir participer à d'autres ateliers pendant 1 année.

Cela peut leur permettre d'approfondir leur pratique sur un public en particulier (crèche, oncologie, IME, périscolaire, Loisirs adaptés, EHPAD...) ou de pousser plus en avant leur découverte de la pratique.

## \* NIVEAU DE CONNAISSANCE PRÉALABLE :

Afin de suivre au mieux l'action de formation susvisée, le stagiaire est informé qu'il est préférable de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissance(s) suivant : Connaissance préalable des publics visés par la formation avec notamment une expérience dans le travail de relation d'aide auprès d'enfants ou d'adultes en situation de handicap. Pas de diplôme pré requis pour cette formation.

## \* DÉBIT OU ABANDON :

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon de stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes.

## Interruption du fait de l'organisme de formation :

Remboursement de toutes les sommes engagées par le stagiaire pour ses frais pédagogiques y compris ceux correspondant aux jours de formation effectifs

## Interruption du fait du stagiaire :

Paiement intégral de la totalité de la formation y compris les jours non effectifs dans un délai d'un mois maximum après la fin de celle-ci.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat.

## \* CONFIDENTIALITÉ :

Le stagiaire s'engage à ne pas utiliser à des fins autres que la stricte utilisation dans le cadre de son activité professionnelle et ce excluant la formation, le contenu des formations - oral comme écrit - ainsi que tous les documents fournis par AZCO. Il s'engage de fait à ne pas vendre, plagier, diffuser ou commercialiser tout ou partie de ces documents et à ne pas les transmettre à des personnes non formées par AZCO, sous peine de poursuites par AZCO auprès du Tribunal de Dijon.

Aucun enregistrement audio ou vidéo n'est autorisé au cours des formations. Les photos devront faire l'objet d'une demande préalable d'autorisation.

## \* SECRET PROFESSIONNEL :

Le stagiaire s'engage à respecter un devoir de secret professionnel sur tout ce qu'il pourra voir, entendre et faire durant des ateliers.

## \* LITIGES :

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Dijon sera seul compétent pour se prononcer sur le litige.